



Couleurs Gaies

Centre LGBTQI+ Lorraine Nord

Communiqué de presse, 16 janvier 2025: Retour sur le procès concernant l'annulation du concert de Bilal Hassani

L'équipe de Couleurs Gaies exprime sa vive préoccupation et sa profonde déception face aux condamnations prononcées à l'encontre des accusés dans le cadre de l'annulation du concert de Bilal Hassani à Metz en avril 2023, jugées particulièrement indulgentes.

En effet, seuls 4 des 5 accusés ont été condamnés. L'un d'eux a écopé d'une amende de 3 000 euros, tandis que les peines des 3 autres se limitent à des amendes comprises entre 1 000 et 1 500 euros avec sursis, en plus d'un stage de citoyenneté de seulement 5 jours pour l'un d'entre eux. Par ailleurs, les condamnés devront également verser des indemnités aux associations parties civiles et à Bilal Hassani.

En revanche, le cinquième accusé, déjà condamné en 2018 pour provocation à la haine ou à la violence envers les personnes LGBTQI+, a été relaxé pour des raisons procédurales, malgré des propos publiés sur son compte Twitter qui figuraient parmi les injures homophobes et racistes les plus graves. Cette relaxe s'explique par le fait que Monsieur Pierre-Nicolas NUPS ne s'est pas présenté à l'audience, n'avait pas d'avocat pour le représenter et avait demandé, le 13 novembre dernier, un report du procès, une requête qui semble avoir contribué à son acquittement.

Nous tenons également à rappeler que ces cinq individus, parmi beaucoup d'autres, ont été encouragés à propager leur haine sur les réseaux sociaux, notamment sur les comptes de Couleurs Gaies, en raison de fausses informations relayées par des groupuscules locaux religieux et conservateurs d'extrême droite. En effet, ces derniers affirmaient que le concert de Bilal Hassani avait lieu dans une église, alors que celle-ci a été désacralisée depuis le XVIème siècle, et appelaient à de violentes manifestations à l'encontre de Bilal Hassani et de ses fans ! Malheureusement, ces groupuscules extrémistes ne se sont pas vus inquiétés par la justice, ce que nous déplorons profondément.

Nous réitérons notre soutien à Bilal Hassani et à ses proches face à l'impact de cette haine et de ces menaces. Cela nous rappelle l'importance de rester vigilant.e.s et de poursuivre sans relâche notre combat contre les discours de haine, les discriminations et les violences LGBTQIphobes et racistes.

Conseil d'administration de Couleurs Gaies

Contacts Presse : Frédéric Bauer, président (06 22 52 63 40), Jean-Paul Lelandais, trésorier (07 60 31 71 50)

Couleurs Gaies – 11, rue des Parmentiers – 57000 Metz - Tél. 03.87.17.46.85. - contact@couleursgaies.fr - www.couleursgaies.fr
SIRET 480 201 755 00026 - APE 9499Z

Association Loi 1908 au TI de Metz sous les références : Volume 127 – Folio n°62
Association agréée Jeunesse et Éducation populaire
Association agréée par l'Académie Nancy-Metz et reconnue d'intérêt général
Association organisatrice de la marche des fiertés LGBTQI+ de Metz